Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 39 (1894)

Heft: 6

Artikel: La mitrailleuse Maxim dans notre cavalerie

Autor: Willdbolz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337161

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXº Année.

Nº 6.

Juin 1894.

La mitrailleuse Maxim dans notre cavalerie.

par le lieutenant-colonel Willdbolz, instructeur de cavalerie.

La presse quotidienne s'est beaucoup occupée ces derniers temps du projet d'introduction de mitrailleuses Maxim dans notre cavalerie. L'examen de cette question par les journaux spéciaux paraît désirable, car les quelques notices publiées jusqu'ici ne sont guère de nature à éclairer le sujet sous toutes ses faces et à permettre une opinion.

C'est au mois de janvier 1888, dans la première réunion générale des officiers de cavalerie suisse, que pour la première fois l'instructeur-chef de la cavalerie manifesta l'intention de renforcer la puissance de combat de notre cavalerie par l'adjonction de mitrailleuses. A l'étranger, l'Angleterre seule s'était jusqu'alors occupée de mitrailleuses de cavalerie.

L'idée fut accueillie avec faveur par nos officiers unanimes, car chacun comprenait la nécessité de compenser par un moyen quelconque notre faiblesse soit comme nombre soit comme qualité; et chacun avait le sentiment, qu'étant donné nos circonstances et notre terrain, notre cavalerie devait, en partie, baser sa tactique sur un emploi plus développé de sa puissance de feu.

Le projet officiel concernant l'introduction de mitrailleuses dans la cavalerie (février 1888) se fondait, en substance, sur les motifs suivants :

- I. Notre cavalerie est la première troupe qui entre en contact avec l'ennemi; l'issue des premières rencontres à la frontière exerce un effet moral considérable sur la nation et sur l'armée.
- II. De là, le devoir pour les autorités de faire tout ce qui peut contribuer à la valeur de notre cavalerie en songeant à l'issue que doit avoir le combat contre la cavalerie ennemie.
- III. Notre cavalerie, par ses forces et son instruction, n'est guère en état de soutenir un combat de cavalerie en bataille rangée contre les masses montées ennemies.

IV. Les conditions topographiques de notre pays favorisent à un haut degré l'action défensive de la cavalerie et tendent à donner à cette action le caractère de la petite guerre.

V. Pour cela, il est nécessaire de développer grandement sa

puissance de feu et son action par le tir.

VI. La manière la plus efficace d'augmenter cette action par le tir, la plus économique et la plus simple, la seule possible au fond, est l'adjonction de mitrailleuses à la cavalerie.

VII. Toutefois, le but ne sera atteint que si les détachements de mitrailleuses sont créés et organisés de telle manière que l'instruction et la conduite de la cavalerie n'en soient pas compliquées, ni sa mobilité diminuée en quoi que ce soit.

C'est donc en respectant ces principes, auxquels jusqu'ici aucune atteinte n'a été portée, que les essais furent entrepris.

On se servit d'abord de fusils mécaniques, utilisant des cartouches d'infanterie. L'appareil de tir fonctionnait à l'aide de manivelles ou de leviers. On soumit à diverses épreuves un fusil Gardener, tant au point de vue du tir qu'au point de vue des facilités de transport. Mais quoique ce fusil fût d'une construction simple et d'une solidité presque grossière, le mécanisme de tir fonctionnait d'une manière insuffisante. Il se produisit des dérangements nombreux, difficiles à rétablir et auxquels on ne put jamais remédier complètement.

On parlait aussi des fusils Maxim, mais les premiers essais tentés en Suisse n'avaient pas été satisfaisants.

Le principe de l'arme est, comme on sait, l'utilisation de la force du recul pour l'extraction du culot, le chargement et le départ du coup suivant. De même, une fois que le long ruban qui contient les cartouches (jusqu'à concurrence de 300), est introduit dans le mécanisme, les cartouches sont amenées automatiquement devant l'ouverture de charge.

Le mécanisme consiste dans un système génialement combiné de leviers et de ressorts. Le canon est entouré d'un manchon de bronze lequel, pour le tir, est rempli d'eau. L'arme entière, avec le système de chargement et le système de transport, bref tout l'appareil de tir, pèse environ 25 kilos. Le fusil tire jusqu'à 600 cartouches d'infanterie à la minute; le tireur n'a qu'à peser sur un bouton puis viser continuellement et observer l'effet de son feu. Un second servant veille à la préparation des rubans à cartouches et à leur introduction.

Tout d'abord, le colonel Wille, dont les préférences pour

tout ce qui est simple et utilisable est bien connue, ne voulut pas entendre parler de cette machine dont la construction naturellement compliquée lui enlevait toute confiance au point de vue de son emploi en campagne.

La proposition d'adopter des canons à tir rapide de petit calibre (3.5 cm.) fut aussitôt abandonnée, parce que cette adoption aurait abouti à la formation de petites batteries montées, qui auraient été pour notre cavalerie un impedimentum.

Faute de mieux, on examina avec plus d'attention les mitrailleuses Maxim, que l'on essayait alors pour les fortifications du Gothard. On émit la supposition que cette machine était peut-être un fusil solide et d'un sûr fonctionnement, par cela même qu'il était l'œuvre d'une imagination riche d'invention, et le résultat d'une réflexion mûrie et d'un travail consciencieux. La justesse de cette supposition a été confirmée, soit par les essais faits par nos troupes, soit par l'emploi dans les fortifications du Gothard, soit par les expériences des expéditions coloniales.

Néanmoins, ce n'est qu'après une longue hésitation, et avec une défiance extrême que la cavalerie procéda à ses premiers essais. Au printemps 1891, trois armes furent établies sur un affût de cavalerie et remises à l'officier de tir à Thoune.

On savait, comme de juste, que le maniement du fusil exigeait quelques connaissances techniques, et que parmi le personnel servant devaient se trouver quelques hommes familiers avec le mécanisme et capables de procéder à de petites réparations. Néanmoins, on admit d'emblée les principes suivants pour les essais à entreprendre par la troupe : 1° rechercher si le mécanisme supporte un maniement rude et comme le service de campagne le suppose ; 2° étudier comment l'arme se comporte au point de vue de son emploi tactique ; 3° ne pas avoir en vue des améliorations ou des changements dans l'arme.

Partant de ces principes, les essais ne furent pas confiés à des *spécialistes*, mais simplement à la troupe dans sa composition habituelle ; la tâche des techniciens était seulement de constater l'état de l'arme une fois les épreuves terminées.

Les premiers essais furent pratiqués par des volontaires du 6º régiment de dragons formés en un petit détachement et appelés à Thoune pour un service de trois jours. Les hommes qui, par leurs professions (menuisiers, fabricants, etc.),

avaient quelques connaissances mécaniques, furent superficiellement instruits par un ouvrier de la fabrique fédérale de munitions qui connaissait l'arme. Il était assisté du représentant de la maison Maxim, Nordenfelt et Cie. Des exercices de conduite et de tir furent exécutés sur l'Allmend de Thoune et dans les environs.

Pendant ce petit cours, de nombreux dérangements se manifestèrent durant le tir, dérangements provoqués en partie par nos cartouches qui ne convenaient pas alors au mécanisme et en partie par le maniement, naturellement maladroit, de l'arme. Toutefois, vers la fin du cours les interruptions étaient devenues plus rares.

Quelques jours après commença le rassemblement de trouqes des VIº et VIIº divisions. Le même détachement, avec des armes munies de munitions à blanc, fut attribué au VIº régiment de dragons dont le commandant avait suivi le cours d'essais. Il s'agissait de déterminer l'utilité de l'arme au point de vue tactique. Le mécanisme de tir ne pouvait être convenablement jugé pendant les manœuvres, parce que la munition à blanc, grâce à l'effet inégal du développement des gaz, détermine un recul de force inégale aussi. L'épreuve tactique fut dès lors décidée de cette manière, qu'un tir à munition à balle serait exécuté après les manœuvres, permettant de constater si pendant celles-ci l'appareil avait souffert. En outre, il y avait lieu d'examiner la convenance et la solidité du système d'affût.

Comme on sait, pendant le cours de ces manœuvres, ces trois pièces de peu d'apparence ont eu souvent l'occasion de prendre part à l'action dans toutes ses phases et l'ont fait avec efficacité, si bien que leur emploi tactique ne peut guère laisser de doute.

Liées avec ces essais, les mêmes pièces eurent à subir des épreuves semblables à l'occasion des manœuvres de cavalerie des régiments de dragons III, IV et VIII. Elles furent attribuées au IIIe régiment et mises entre les mains d'un personnel instruit pendant deux jours seulement. Après ces essais de service en campagne, inconciliable avec un maniement soigneux des armes, on fit fonctionner celles-ci et elles fournirent un service convenable. Les dérangements qui survinrent et auxquels il pourrait aisément être remédié eurent presque toujours leur cause dans des fautes de maniement, fautes qui,

aujourd'hui, ne se produiraient plus, étant donné surtout l'expérience acquise au Gothard.

Le système d'affùt n'avait pas donné de bons résultats; il était trop lourd et avec cela trop peu solide. Les pièces ne pouvaient suivre la troupe partout. Ensuite de la réclamation qui lui fut adressée, la maison Maxim et C^{io} livra un spécimen d'affùt à trépied, lequel pourrait être chargé avec le canon sur une selle de construction spéciale. Une seconde selle à placer sur un second cheval sert au transport de 2000 cartouches.

Les fusils furent envoyés à la fabrique pour améliorer leur construction, spécialement afin de permettre un fonctionnement plus sùr. Dès lors, aucun dérangement ne se produisit plus.

Sur ces entrefaites, arrivèrent d'Angleterre à Thoune les 24 mitrailleuses commandées pour la défense mobile du Gothard. Après que l'on eut obvié à quelques interruptions au commencement du tir et que le représentant de la maison Maxim eut réglé les armes, celles-ci fonctionnèrent définitivement sans qu'il y ait eu à y revenir.

En été 1892, le fusil, placé sur son nouvel affût et perfectionné comme on l'a dit plus haut, fut soumis à de nouveaux essais pendant le cours de répétition du VIº régiment de dragons. Il y avait lieu de soumettre à l'épreuve le nouveau système d'affût et le mécanisme de la charge. On ne prit l'équipement complet que pour une seule pièce. (Le cheval chargé du fusil porte, tout compris, un poids de 95 kilos environ; le cheval à munitions porte un poids à peu près pareil). Le personnel consistait en quatre cavaliers qui connaissaient déjà l'arme depuis 1891. Un homme conduisait le cheval chargé du fusil, un autre celui chargé de la munition. Ils les conduisaient à l'aide de courtes guides (pour empêcher les chevaux de se pousser l'un l'autre). Deux cavaliers sont préposés au maniement de la mitrailleuse. Un officier devait pendant dix jours parcourir tout espèce de terrain avec ce petit détachement, gravir et descendre la montagne, en partie par les chemins difficiles du Jura et dans les bois, passer les précipices, faire souvent des temps de trot prolongés et des temps de galop.

Le système d'affût à trépied et le mode de transport sur selles se comportèrent parfaitement. Ainsi transportée, la pièce put suivre la cavalerie partout et à toutes les allures. Les selles n'eurent aucunement à souffrir ; quelques petites imperfections furent très facilement réparées. En 75 secondes, la pièce est embrelée et désembrelée.

À la fin du cours, et au retour d'un exercice de marche par la pluie, la même pièce fut sans autre mise en action pour un exercice de tir de combat. Elle tira environ 1000 coups sans subir de dérangements et, de même que dans tous les essais du même genre précédemment entrepris, donna sur les buts de campagne de très beaux résultats.

La même pièce prit part encore, en automne 1892, aux manœuvres de cavalerie des IIe, IIIe et Ve régiments de dragons. Là encore, le système d'affût et de transport se comporta parfaitement. Le mécanisme de tir fonctionna très bien aussi, alors même qu'il ne fut fait usage que de cartouches à blanc.

Ensin, cette pièce sut encore utilisée en 1893 dans la deuxième école de recrues de cavalerie. Elle sut comme précédemment servie par un personnel non instruit, avec lequel surent fait des essais de course, spécialement à allures allongées et soutenues. Après ces épreuves de marches on procéda à des épreuves de tir devant la commission de cavalerie et la commission du Conseil des Etats. Aucun dérangement ne se produisit.

En résumé, tous ces essais donnèrent les résultats suivants:

1. Le mécanisme de tir fonctionne par tous les temps (peutêtre faut-il faire une exception pour le froid intense); il remplit toutes les conditions désirables pour le service de campagne, surtout si le personnel servant est un personnel de confiance, rompu au maniement de l'arme.

On ne peut supposer qu'en toutes circonstances, l'arme se comportera toujours sans aucune interruption, mais on peut obvier avec succès à cet inconvénient, par un changement de la fermeture, qui peut être effectué en 20 secondes, et par la disposition réglementaire qu'une pièce ne doit jamais fonctionner seule, mais qu'autant que possible deux pièces doivent toujours fonctionner l'une près de l'autre.

Malgré le grand nombre de coups qui ont été tirés avec les fusils d'essais, malgré le service peu soigné et le maniement rude auxquels ils ont été soumis, il n'y a eu que de rares et insignifiantes réparations à faire.

2. Le système d'affût à trépied et le transport sur selles répond comme solidité et mobilité à toutes les conditions techniques et tactiques. Le chef d'un détachement de cavalerie n'a aucun souci à avoir sur la manière dont ses mitrailleuses Maxim suivront.

- 3. L'arme en batterie offre un but qui, à 300 m., ne peut être distingué d'un tirailleur à genou. Le moindre masque la soustrait entièrement aux vues de l'ennemi. On peut en conclure que son feu, avec de la poudre sans fumée, devient très dangereux, par exemple, pour une artillerie ennemie.
- 4. La capacité de tir, si l'on parle du tir coup par coup, est la même que pour le fusil d'infanterie, avec cette circonstance en plus que l'arme est toujours dans la situation d'un fusil fixé sur un chevalet. Dans le tir rapide de campagne, on ne peut mieux comparer son feu qu'au tir à shrapnel, chaque série de 50 cartouches étant considérée comme la gerbe moyenne d'un coup. A distance rapprochée et contre des buts bas et larges (ligne de tirailleurs), l'effet est épouvantable aussi. Aux plus grandes distances, l'effet dépend de la possibilité de fixer la portée; contre un but profond, par exemple un bataillon en formation de rassemblement, la mitrailleuse peut, en 4 minutes et à 1200 mètres, tirer 2000 balles, dont un tiers atteignent sûrement le but.

On peut fixer la portée, même en terrain défavorable, en commençant le tir à petite portée et en augmentant celle-ci peu à peu, jusqu'à ce que l'agitation qui se produit au but permette de reconnaître l'exactitude du tir; alors on commence le feu de vitesse ¹.

5. Tous les officiers de cavalerie qui ont exécuté des exercices tactiques avec le fusil mécanique, ou qui l'ont vu fonctionner sont unanimes sur la possibilité de son emploi tactique. Qu'il s'agisse de cavalerie indépendante ou des travaux de la cavalerie au combat, dans la combinaison des trois ar-

¹ On a obtenu les résultats suivants dans un tir sur buts de campagne, à distance connue, lors d'un de nos premiers essais, soit à un moment où l'arme nous était encore peu connue:

. BUT	Nombre de cibles.	Distance m.	Coups tirés.	Durée du feu (secondes).	Touchés.	Cibles touchées.
Colonnes d'infanterie	100	200	200	25		73
Ligne de tirailleurs	95	400	200	25	67	42
Ligne d'infanterie en or- dre serré	40	630	197	25	181	39
Colonnes de marche parallèles, intervalle 60 ^m . Artillerie	120 76	800 1 0 30	299 400	_	458 267	91 66

mes, il est vraiment caractéristique et étonnant de voir combien, dans presque tout exercice, chacun se rend compte de l'utilité de ce fusil et combien son emploi se justifie, pour ainsi dire, de lui-même. Les jeunes officiers auxquels a été confié le soin de conduire les détachements de mitrailleuses, ont tout de suite accompli leur tàche, souvent très indépendante, sans aucune instruction.

Se référant aux résultats des essais, les officiers de cavalerie ont toujours énergiquement insisté en faveur de l'adoption
de la mitrailleuse. Survinrent là-dessus, les rapports des officiers qui, au Gothard, dirigent l'instruction des « Maximistes »,
leur faisant parcourir dans la montagne de grandes distances, les conduisant à travers les moraines, la neige et la glace,
et y ajoutant des exercices de bivouac. Tous s'expriment
d'une manière très favorable sur les expériences faites. L'auteur de cet article a personnellement entendu cette déclaration
de M. le lieutenant-colonel Affolter, chef de l'artillerie du
Gothard, « qu'il désirait ne jamais se séparer de cette arme,
et que partout où l'effet du tir à shrapnel est nécessaire, il la
tenait pour supérieure à l'artillerie de montagne. »

Dans ces conditions, et après un long délai de trois ans, le chef de l'arme de la cavalerie s'est cru autorisé à proposer l'introduction de mitrailleuses Maxim dans la cavalerie. Le projet comportait, pour chaque régiment, trois de ces armes, exigeant pour leur service et leur transport un détachement de 1 officier, 4 à 5 sous-officiers, 12 hommes et 25 chevaux. En outre, on prévoyait encore un char à munitions par régiment avec 10 à 15 000 cartouches de réserve.

Ce projet fut approuvé par le Département militaire fédéral et le Conseil fédéral, mais rejeté par le Conseil national. D'après une communication officieuse faite au chef de l'arme de la cavalerie, ce rejet fut motivé par la décision de ne plus introduire d'innovations par la voie du budget, comme on l'avait fait précédemment, par exemple pour les fortifications du Gothard. Le chef de l'arme de la cavalerie reçut donc la mission de préparer, pour la session des Chambres du mois de décembre, un projet, dont l'adoption fut alors considérée comme assez probable (dépense totale 250 000 fr., répartie éventuellement sur 2 ou 3 années).

Sur ces entrefaites parut, dans le *Times*, une notice d'un officier anglais, qui fut reproduite par la « Schweizerische

Monatschrift für Offiziere aller Waffen » et fit passablement de bruit. Cette notice déclarait qu'aux colonies, les fusils Maxim n'avaient nullement justifié les prévisions, mais qu'au contraire ils avaient partout refusé leur emploi. Aussi les autorités responsables sortirent-elles de souci et éprouvèrent-elles une vive satisfaction lorsque la fabrique Maxim fit une communication officielle, relevant l'inexactitude de cette déclaration et constatant que les résultats favorables avaient confirmé nos essais. Il ressort de cette communication :

- 1º Que la marine allemande a commandé et utilisé déjà en partie plus de 100 mitrailleuses Maxim;
- 2º Que, récemment, une vingtaine de ces armes ont été commandées pour les troupes allemandes dans l'Est et l'Ouest africains;
- 3º Que dans les colonies allemandes la mitrailleuse Maxim, depuis des années, a été utilisée dans plus de cent engagements, et que 4 cas exceptés (un retard, une mitrailleuse mise hors de combat, deux arrêts de fonctionnement), elle avait toujours fonctionné sans un accroc, et fauché l'assaillant ;
- 4º Que, jusqu'ici, des mitrailleuses Maxim ont été livrées à 41 gouvernements ou sociétés coloniales, sur lesquels 39 les utilisent sur terre.

Le chapitre VII du nouveau projet de « Règlement pour l'instruction de la cavalerie suisse » posant les principes pour l'emploi tactique du fusil mécanique, servira de conclusion à cet exposé. Le but de ce chapitre est de rendre attentifs nos officiers à l'influence qu'aura probablement ce nouveau moyen de guerre sur la conduite des troupes de cavalerie. Nous le donnons avec le désir d'intéresser les spécialistes à la question et de les provoquer à exposer leur opinion.

Ce chapitre est de la teneur suivante :

¹ Le Dr Charles Peters s'exprime comme suit, dans son volume publié en 1892: Système de combat et conduite d'une expédition en Afrique. « On devrait employer, en Afrique, les meilleures armes européennes, spécialement le nouveau fusil à répétition, grâce à son énorme puissance destructive et spécialement à cause de son effet moral. Dans cet ordre d'idée, le fusil Maxim est d'une grande action. Je ne crois pas que n'importe où, une troupe, si forte soit-elle, s'avancera contre le fusil Maxim en batterie. La réputation du bumbum ('erme africain désignant la mitrailleuse Maxim) s'étend à des centaines de lieues. A Kassirondo, les indigènes parlent avec effroi du fusil Maxim de Stanley sur le lac Albert.»

Emploi tactique de la mitrailleuse.

La remise à la cavalerie de mitrailleuses a pour but d'augmenter la puissance de feu de la cavalerie, partout où celle-ci entre en action. Ces fusils offrent un très petit but; ils trouvent à se couvrir en tout terrain, de telle sorte que l'ennemi ne peut découvrir que difficilement d'où vient le feu.

L'effet du tir, lorsque la distance est connue, est écrasant, surtout sur des buts profonds. Cette arme favorise donc, en cas d'une surprise par la cavalerie, la supériorité du feu.

L'adoption de ce nouvel élément de guerre accroît, dans une proportion notable, la puissance combattante de notre cavalerie, étant donné surtout notre terrain, et cela, que la cavalerie agisse indépendamment sur le front, ou qu'elle agisse dans la combinaison des trois armes. La conséquence doit en être le développement de l'esprit d'entreprise.

Toutefois, la cavalerie ne doit jamais, dans ses entreprises, se laisser influencer par la considération qu'elle possède les mitrailleuses; dans toutes les tàches qu'elle poursuit, ces armes doivent être considérées comme un accessoire bienvenu pour aider à la solution, mais elles ne doivent jamais devenir une arme principale. Une cavalerie qui agit en s'appuyant sur ses mitrailleuses, cesse d'être de la cavalerie.

Les mitrailleuses qui sont attribuées à chaque régiment constituent dans le régiment un détachement indépendant. Ce détachement peut (en tout ou en partie) être confié à un escadron ou à un peloton pour une mission spéciale. Autant que possible, il faut toujours utiliser deux pièces à la fois, jamais une seule.

Le commandant du détachement de cavalerie instruit le chef du détachement de mitrailleuses qui doit agir avec lui; il lui donne les ordres relatifs au moment et au lieu où il doit prendre position et le but qu'il doit mitrailler. Si ces ordres, ensuite d'une circonstance quelconque, ne peuvent parvenir au chef du détachement de mitrailleuses, celui-ci doit de sa propre initiative prendre les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'action.

Afin que cet officier soit orienté sur la situation et sur le terrain, il doit, dès qu'une rencontre avec l'ennemi devient probable, accompagner le commandant du régiment. Les mi-

trailleuses suivent en queue de la colonne et, en cas de besoin, sont rapidement amenées en avant.

Pour l'emploi de cette arme, il faut tenir compte des indications suivantes :

Veut-on ou doit-on, avec un fort détachement de cavalerie, prendre une position ou tenir un défilé, on peut envoyer le détachement de mitrailleuses avec un faible soutien sur le front à occuper, jusqu'à ce que le gros de la cavalerie ait pu suivre.

Quand la cavalerie occupe une position, les mitrailleuses doivent être disposées de telle manière que, par un tir à grande distance, elles rendent plus difficile l'approche de l'ennemi, qu'elles soient en état de gêner un déploiement, et que dans le cours du combat elles puissent protéger, par des feux concentriques, le point contre lequel l'ennemi dirige son attaque principale.

En cas de rupture du combat, il sera souvent possible de couvrir, par le feu des mitrailleuses, la retraite de l'infanterie et sa prise de position nouvelle, surtout lorsque les pièces occuperont un point à l'abri des surprises de l'ennemi.

Lorsque la cavalerie doit tenir une ligne étendue, les passages principaux seront occupés par des mitrailleuses soutenues par des troupes en petite quantité. Le commandant de la cavalerie devra, avec le gros de ses forces, se poster en un point central, d'où il puisse se porter rapidement où s'opposer à l'ennemi. De même, une cavalerie indépendante qui se repose pendant la nuit devra occuper avec des mitrailleuses, sur la ligne des avant-postes, les points d'approche les plus importants et les défilés.

En de fréquentes occasions, l'action à cheval pourra être combinée avec l'emploi des mitrailleuses; placer l'ennemi dans une situation périlleuse et lui tomber dessus, alors que le feu des mitrailleuses l'aura ébranlé.

Dans le combat de cavalerie ordinaire, les mitrailleuses ne pourront que rarement être utilisées. Dans cette alternative, ces engins trouveront un meilleur emploi en prenant position en arrière, de manière, en cas d'un échec, à contenir l'ennemi dans sa poursuite et permettre aux troupes en retraite de se rallier.

Si la cavalerie combat en liaison avec l'armée ou avec une fraction de l'armée, les mitrailleuses peuvent encore trouver un champ d'activité lorsque le terrain n'offre pas, à l'emploi des masses de cavalerie, des conditions favorables.

Dans toutes les phases du combat, pour contenir l'avantgarde ennemie, pour protéger la marche en avant de son propre corps contre les colonnes tournantes de l'adversaire et au moment de la décision, des buts s'offrent, contre lesquels le tir peut avoir de grands résultats et exercer une heureuse influence sur l'issue du combat dans son ensemble.

Enfin cette arme ajoute encore à la valeur de la cavalerie dans la poursuite et dans la protection de la retraite, spécialement lorsqu'il s'agit de repousser une attaque de flanc par les masses ennemies.

Même avec un effectif faible, mais avec une troupe mobile et armée de mitrailleuses, un chef de cavalerie habile peut faire beaucoup dans notre terrain. Il ne craindra jamais de sacrifier ses mitrailleuses lorsqu'il en doit résulter un sérieux avantage ou s'il s'agit de sauver sa troupe.

Réorganisation militaire.

Les propositions du colonel-divisionnaire Meister.

Au cours de la discussion du projet de loi sur l'organisation des troupes par la commission du Conseil national, le colonel Meister, membre de cette commission, a fait les propositions suivantes qui ont été rejetées:

- 1º La loi sur les corps de troupes, actuellement discutée par l'Assemblée fédérale, doit être modifiée en ce sens que la division de l'armée en quatre bans serait remplacée par une division en trois bans, savoir :
 - al L'Elite, composée des 13 premières classes d'âge, de 20 à 32 ans.
- b) La Landwehr, comprenant les 8 classes d'âge suivantes, de 33 à 40 ans.
- c) Le Landsturm, comprenant les 8 classes d'âge de 41 à 48 ans, ainsi que tous les hommes de 17 à 48 ans qui ont été déjà attribués au Landsturm.
- 2º Deux bataillons de l'élite fournissent les éléments d'un bataillon de landwehr; les deux bataillons d'élite et le bataillon de landwehr fournissent les éléments de deux bataillons de landsturm.